



## Depassement consequent de decouvert autorisé

Par **pitchi poi**, le **11/10/2013 à 03:14**

Bonjour , je suis a la tête d'une petite entreprise depuis 1983 d'accessoires de mode ; pour faire court depuis 2 ans les affaires sont très compliquées . La banque tous les ans , après lecture du bilan , m'autorise un découvert entre 5000 et 8000 euros selon les années . Depuis décembre 2012 , sans faire l'autruche , j'ai travaillé , sans vouloir regarder les comptes , en me disant tous les mois , c'est bien , " cela passe " vu que je n'avais aucun coup de fil de la banque, ' chose incroyable ' car en générale à plus de 500 euros au dessus , j'avais toujours un coup de téléphone à la limite du harcèlement moral . les veilles de vacances , de ponts , de salons professionnels , vendredi à 17h00 ..... donc de septembre 2012 au 14 aout 2013 aucun coup de fil . le 19 aout , j'étais à l'étranger , mon conseiller , je ne sais pas si je dois l'appeler encore ainsi , me confirme que le compte est à moins 28000 euros . J'ai une responsabilité évidente , mais comment la banque a pus défaillir à ce point ; depuis le 19 je ne touche plus terre . j'ai donné 10000 euros que j'avais de coté . il m'ont fait un crédit de 18500 euros sur 48 mois ; les commandes ( de chapeaux ) se font très rares . il ne me laisse pas travailler , dès que je mets de l'argent il ponctionne pour des frais de toutes sortes . j'avais déjà 2000 euros d'agios sur les 28000 euros , mais ils viennent aujourd'hui de ponctionner 1006 euros d'agios pour le dernier trimestre . je ne sais plus quoi faire ; même si j'ai une grande part de responsabilité , une banque ne peut laisser s'embourber une petite entreprise ; c'est un crédit , une dette forcé . Que dois je faire ; Je n'aie pas envie de baisser les bras et je n'aie pas envie qu'il s'en tire à si bon compte ; même un courrier simple , ils me le facturent à 12,80 euros . J'attends de votre part quelques conseils . J'ai lus qu'une banque avait le devoir auprès de ses clients de dénoncer un compte qui dépassait un découvert autorisé de plus de 90 jours est ce vrai ? si je pouvais récupérer les agios , se serait déjà énorme , pour la poursuite de mon entreprise . Par avance merci de votre réponse . je tiens à préciser que depuis 1983 , datr de création de mon entreprise , je n'aie jamais eu de soucis bancaires

Par **Diarrassouba issouf**, le **12/11/2016 à 14:09**

Bonjour Me,

J'ai reçu un concours de financement au près d'une banque,

Don le contrat a pris fin le 13/10/2016 bref .

Nous sommes rester devoir à la banque la somme de 329,000€ Sur le compte courant ,et la banque dispose la somme de 214,000€ a notre faveur représentant nos dépôts progressif.

Il y'a aujourd'hui un conflit entre notre société et la banque car,elle veut absolument procéder

à une restructuration du montant globale qui est de 214,000€ sur notre compte pour le nouveau contrat avec une application de TBB sans vouloir reverser notre dépôt. Suit a leur nouvelle offre commerciale, nous avons décliné les clauses du contrat en réplique de reversement de nos engagements disponible chez eux, et faire la restructuration de la différence net qui est de 115,000€ la banque à refusé carrément et elle m'envoie hier un courrier de mise en demeure pour sa créance a payer dans les huitaines a défaut, elle procédera a un recouvrera forcer.

Nous pensons que ce financement correspond a un situation abusif?

Merci de bien vouloir nous aider.

Cordialement

**Par Diarrassouba issouf, le 12/11/2016 à 14:10**

Bonjour Me,

J'ai reçu un concours de financement au près d'une banque,

Don le contrat a pris fin le 13/10/2016 bref .

Nous sommes rester devoir à la banque la somme de 329,000€ Sur le compte courant ,et la banque dispose la somme de 214,000€ a notre faveur représentant nos dépôts progressif.

Il y'a aujourd'hui un conflit entre notre société et la banque car, elle veut absolument procéder à une restructuration du montant globale qui est de 214,000€ sur notre compte pour le nouveau contrat avec une application de TBB sans vouloir reverser notre dépôt. Suit a leur nouvelle offre commerciale, nous avons décliné les clauses du contrat en réplique de reversement de nos engagements disponible chez eux, et faire la restructuration de la différence net qui est de 115,000€ la banque à refusé carrément et elle m'envoie hier un courrier de mise en demeure pour sa créance a payer dans les huitaines a défaut, elle procédera a un recouvrera forcer.

Nous pensons que ce financement correspond a un situation abusif?

Merci de bien vouloir nous aider.

Cordialement